

SÉANCE DU 11 MAI 2017

PRESENTS : M. Didier TERRIER, Mme Marie-Dominique LEVIEUX, M. Gérard LEGAY, M. Dominique MACÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, Mme Huguette FERCOQ, M. Éric RENÉE, M. Lionel GAILLARD, M. Vincent LEMETTAIS, M. Pascal LEBORGNE, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, Mme Catherine BÉRENGER, M. Rémi DUBOST, M. Sylvain GARAND, M. Joël LEFEBVRE, Mme Monique LEMARIÉ, M. Jacques CAHARD, Mme Isabelle CLÉMENT, M. Jean-Luc SCHABOWSKI, M. Sylvain FANTE, M. Émile CANU, M. Francis ALABERT, Mme Yvette DUBOC, M. Alain CANAC, Mme Marie-Claude HÉRANVAL, Mme Virginie BLANDIN, M. Joël LESOIF, M. Gérard CHARASSIER, Mme Élisabeth MAZARS, Mme Marie-Christine COMMARE, M. Serge BROCHET, M. Jean-François LE PERF, M. Ludovic NÉEL, Mme Patricia ARNAULT.

ABSENTS EXCUSES : M. Raphaël DIRAND, M. Éric CARPENTIER, M. Jean-Paul MONVILLE, M. Rémy PATIN, M. Mario DEMAZIERES (remplacé par M. Thierry LECARPENTIER), M. Jean-Pierre CLECH, M. Christophe ACHER (donne pouvoir à M. Sylvain GARAND), Mme Françoise DENIAU (donne pouvoir à M. Francis ALABERT), M. Alain BREYSACHER (donne pouvoir à M. Joël LESOIF), Mme Annick HOLLEVILLE (donne pouvoir à Mme Élisabeth MAZARS), M. Charles D'ANJOU, Mme Stéphanie LECERF (donne pouvoir à Mme Patricia ARNAULT)

Administration : Mme Jannick LEFEVRE, M. Thomas LANFRAY, M. Sébastien DUARTE

Secrétaire : M. Eric RENÉE

N° 11 - TARIFS 2017-2018 DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL FERNAND BOITARD

Vice-présidence : **Affaires culturelles et sportives**

Rapporteur : **Monsieur Didier TERRIER, Vice-président**

Domaine : **Culture**

EXPOSE

Comme chaque année, le Conseil de la Communauté fixe l'évolution des tarifs du Conservatoire de Musique.

La commission culture, réunie le 27 avril 2017, propose une hausse de l'ensemble des tarifs à hauteur de 2%.

Le prorata qui était appliqué aux habitants des communes ayant rejoint la CCRY au 1^{er} janvier 2017 n'ayant plus lieu d'être, ce dispositif doit être supprimé. Pour rappel, leur tarification était basée sur 1/3 du tarif annuel « élèves non domiciliés sur le territoire intercommunal » pour le 1^{er} trimestre, puis 2/3 du tarif annuel « élèves domiciliés sur le territoire intercommunal » pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 27 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 mai 2017,
Considérant le rapport de Monsieur le Vice-président,

* * *
* * * *

Article unique – d'appliquer les tarifs du Conservatoire, à compter de la rentrée de septembre 2017, tels que proposés en annexe.

- * - * -

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Certifié exécutoire
Publié le : 15 mai 2017
Déposé en préfecture le : voir tampon

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,

Gérard CHARASSIER



Annexe projet de délibération n° 11

Tarifs année scolaire 2017-2018

Tarif en €	Elèves domiciliés sur le territoire intercommunal		Elèves non domiciliés sur le territoire intercommunal	
	2016/2017	2017/2018	2016/2017	2017/2018
Droits d'inscription aux cours de formation musicale	98,00 €	100,00 €	165,00 €	168,00 €
Droits d'inscription au cycle "Initiation"	192,00 €	196,00 €	385,00 €	393,00 €
Droits d'inscription au cours de pratique individuelle instrumentale ou vocale				
1er CYCLE (30 mn)	116,00 €	118,00 €	622,00 €	634,00 €
2ème CYCLE (45 mn)	154,00 €	157,00 €	930,00 €	949,00 €
Préparation au 3ème CYCLE et 3ème CYCLE (1 h)	192,00 €	196,00 €	1 241,00 €	1 266,00 €
Auditeurs libres - 1er cycle uniquement (30 mn)	180,00 €	184,00 €	622,00 €	634,00 €
Droits d'inscription à un ensemble ou une chorale, hors cursus scolaire	71,00 €	72,00 €	123,00 €	125,00 €
Droits d'inscription à deux ensembles et plus, hors cursus scolaire	106,00 €	108,00 €	181,00 €	185,00 €

- Un tarif « famille » est réservé exclusivement aux élèves domiciliés sur le territoire. Ce tarif ouvre droit à une réduction de 50% sur le tarif « formation musicale » et « pratique individuelle instrumentale » de la 2ème inscription la moins chère et suivantes des enfants à charge d'une même famille.

Sont considérés comme domiciliés sur le territoire intercommunal les élèves dont le domicile est soumis à la taxe d'habitation, perçue par la CCRY.

Les inscriptions d'élèves extérieurs se font pour une année scolaire unique, sans engagement de continuité (pas de réinscription prioritaire l'année suivante).

Les modalités de paiement, d'inscription et de fonctionnement au Conservatoire sont définies, pour la période considérée pour ces tarifs, par le règlement intérieur de l'établissement et par la modification de création de régie en date du 26 août 2011, permettant le paiement par prélèvement automatique en trois fois.

Tarifs spéciaux

Appliqués, dans la limite des places disponibles, aux élèves internes ou logés sur le territoire de la CCRY dans les établissements suivants : Collège A. CAMUS, Collège BOBEE, Lycée Jean XXIII, Lycée Raymond QUENEAU, Lycée Agricole :

Tarif en €	2016/2017	2017/2018
Formation musicale	165,00 €	168,00 €
Pratique individuelle instrumentale ou vocale		
1er CYCLE (30 mn)	425,00 €	433,00 €
2ème CYCLE (45 mn)	617,00 €	629,00 €
3ème CYCLE (1 h)	904,00 €	922,00 €

Location d'instruments

Elèves sans distinction de domicile

Tarif en €	2016/2017	2017/2018
Entretien des instruments restant au conservatoire	64,00 €	65,00 €
Location des instruments		
Les deux premières années	85,00 €	87,00 €
Les trois et quatrième années	111,00 €	113,00 €
au-delà des quatre ans	132,00 €	135,00 €